



Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n°2022-120

Objet : Demande de subvention en investissement culturel auprès de la région Ile-de-France au titre du projet de travaux du cinéma municipal Le Trianon

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant le projet de rénovation du hall de sa salle municipale et des travaux relatifs au changement de l'affichage extérieur,

Considérant que la salle municipale Art et essai Le Trianon répond aux types d'équipement culturels et aux critères requis par le programme d'aide régionale,

Considérant la somme prévisionnelle de dépense d'un montant de 112 963,38 € HT pour réaliser ce projet,

Considérant l'aide financière que peut apporter la région Ile-de-France à hauteur de 30% du montant HT des dépenses éligibles,

DECIDE

De solliciter une subvention d'investissement auprès du conseil régional d'Ile-de-France au titre du programme d'aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements dans le secteur culturel.

Fait à Sceaux, le 16 mai 2022



Philippe LAURENT